



6.2a

PLAN LOCAL D'URBANISME

Ville d'EPERNAY - Direction Urbanisme & Architecture
CAUCPC - Direction Aménagement & Urbanisme Réglementaire

ANNEXE
PLAN DES CONTRAINTES
& SERVITUDES DIVERSES

Date :

Ech : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant le P.L.U. d'Epernay
Le Maire,

EPERNAY

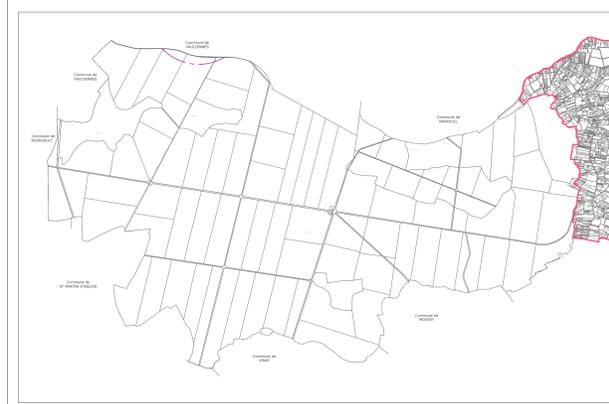
LEGENDE

- Limites de zones
- UD Nom de zone
- Éléments paysagers remarquables (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Coeurs d'îlot à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements Réservés
- Installations sportives privées financées par une ou des personnes morales de droit public (Article L312-3 et R312-6 du Code du Sport) (JSI)
- Éléments bâtis remarquables (L. 151-19)
- Périmètre SP/R Site Patrimonial Remarquable (AC4)
- Limite d'implantation des constructions
- Périmètre d'isolement d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Alignements communaux (ELZ)
- Monument Historique
- Zone de bruit
- Contraintes induites par des sites ou sols pollués en cours de connaissance recensés par la DREAL / Source BASOL

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

- ER 1 : Surface : 1 000 m²
Objet : Création de voirie d'une largeur de 7 mètres
- ER 2 : Surface : 1 800 m²
Objet : Création d'une passerelle d'une largeur de 12 mètres
- ER 3 : Surface : 1 000 m²
Objet : Création d'un chemin piétonnier et cyclable d'une largeur de 3,5 mètres
- ER 4 : Surface : 1 000 m²
Objet : Création de voirie d'une largeur de 4,5 mètres

Tous les ER sont au bénéfice de la commune



Nord

